



Mon insert neuf a pris feu

Par **jlq85**, le **26/12/2010** à **21:44**

Bonjour,

Nous avons fait installer un insert le 29/30 Novembre 2010 par une entreprise de cheminées. Cette entreprise a commandé l'insert puis l'a fait installer par des sous-traitants. Nous avons commencé à l'utiliser 8 jours après son installation car il fallait laisser sécher l'enduit.

Seulement voilà, aujourd'hui Dimanche 26 Décembre 2010 nous avons dû faire intervenir les pompiers car le placo (de classe non-inflammable) a commencé à noircir et à se fendre, et nous avons de la fumée partout dans notre habitation.

Les pompiers après extinction, nous ont expliqué que la pose avait été mal faites, car derrière le placo qu'ils avaient arrachés, il y avait des rails qui n'avaient pas lieu d'être.

Enfin j'aurais plusieurs questions sachant que nous n'avons pas encore régler la facture:

- * je pensais d'abord appeler mon assureur savoir ce qu'il dirait. Est-ce utile?
- * je pensais également demander une "remise" (ou autre) au cheministe étant donné la situation dans laquelle nous nous trouvons et le fait qu'il y ait eu mise en danger de la vie d'autrui. Est-ce que mon argument de mise en danger de la vie d'autrui peut suivre la route??
- * je suis également embêté car le cheministe doit me remplir un papier pour le prêt à taux zéro. Ne va-t-il pas jouer sur cet argument pour éviter de nous faire un "geste commercial" et refuser de nous le remplir si nous tentons quoi que ce soit pour obtenir quelque chose??
- * nous avons fait installer cet insert pour consommer moins d'électricité mais désormais étant donné que celui-ci est H.S. notre facture va encore augmenter. Pensez-vous que l'on puisse jouer sur cet argument ou encore obtenir quelque chose de plus?

Merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **26/12/2010** à **22:53**

- déclarer le sinistre à l'assureur évidemment
- exiger que le travail soit refait dans les règles de l'art. Il n'y a pas à mendier une remise, il doit tout refaire gratuitement. S'il refuse, LRAR, puis expertise et vous le traînez en justice

Par **jlg85**, le **27/12/2010** à **16:49**

merci beaucoup. Assureur appelé: ok, désormais ils attendent le compte-rendu des pompiers. Cheministe appelé aussi: son sous-traitant doit me rappeler. Mais je ne suis pas d'accord sur le fait qu'un geste commercial ne puisse être effectué étant donné que nous aurions pu mourir asphyxié mes 3 enfants, mon mari et moi-même, si le sinistre s'était déclaré la nuit.

Par **corima**, le **27/12/2010** à **17:07**

Rien ne vous empêche de poursuivre le sous-traitant pour mise en danger de la vie d'autrui et demander des dommages et intérêt pour travail mal fait.

Par **chaber**, le **27/12/2010** à **19:15**

Bonjour,

Vous devez faire intervenir votre compagnie d'assurances qui missionnera un expert et provoquera une expertise contradictoire avec l'installateur par recommandé à 20 jours francs.

L'assureur n'a pas à attendre le rapport des pompiers pour intervenir dès qu'il y a sinistre.

L'expert aura pour mission de chiffrer vos dommages et vos préjudices indirects.

S'il faut poursuivre le sous-traitant en justice, l'assureur s'en chargera très bien mais une expertise contradictoire, donc opposable en justice si nécessaire, accélérera le déroulement du dossier.

Pour la mise en conformité des travaux, si l'artisan refuse de procéder à réparation, vous aurez le rapport d'expertise des assureurs et vous pourrez faire intervenir la protection juridique, que vous devez avoir dans votre contrat.

Par **aiemac**, le **27/12/2010** à **22:18**

bonjour
+1 avec chaber (que je salue au passage :-)

pour ce qui est de la mise en danger d'autrui, c'est du pénal; vous n'êtes pas habilité à en

décider.

vous pouvez au mieux porter plainte, laquelle sera suivie ou non d'effets suivant l'avis qu'en aura le procureur.

Par **jlg85**, le **29/12/2010** à **14:54**

Merci encore de vos réponses.

Le responsable de l'entreprise de sous-traitant qui a effectué la pose, doit passer ce soir. Je tâcherais de voir avec lui à ce moment là s'il compte nous faire payer les dégâts. On ne sait jamais.

Si non, tant mieux qu'il fasse les réparations et on n'en parle plus.

Si nous devons payer, alors je commencerais à mettre en place une procédure et adviendra ce qu'il adviendra. Je sais que la justice est très longue, mais j'espère vivre encore longtemps. Marre d'être conciliant avec des gens qui ne le sont pas!!!

Vos conseils m'ont conforté dans ce que je pensais. Non pas que je sois procédurière mais ras-le-bol de toujours se laisser faire.

J'espère pour ce monsieur qu'il ne commettra pas d'erreur de jugement avec nous.

La suite tout à l'heure...